



Formation Nagez Forme Santé 2026-2027

INFAN-FFN



***Du 30 novembre au 4
décembre 2026
Et
du 15 au 19 mars 2027***



Dans le cadre de son dispositif "Natation Santé", la Fédération Française de Natation propose une nouvelle formation fédérale d'éducateur Nagez Forme Santé.

Le titulaire du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé intervient auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadre en vue d'obtenir ou de maintenir un capital santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie.



CONTENUS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concevoir un projet pédagogique adapté à un public spécifique
- Organiser des activités en vue d'une pratique physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive
- Intégrer l'activité NFS dans le projet de développement du club
- Identifier les risques potentiels liés à la spécificité des publics
- Encadrer tout public pour le maintien de son capital santé et encadrer un public atteint d'affection chronique pour améliorer sa qualité de vie et/ou limiter l'évolution de la maladie

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Connaissance de l'environnement et organisation du système de santé publique
- Connaissance des publics en prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Apports de connaissances sur les principales maladies chroniques et affections longue durée (cancers, diabète, pathologies cardiaques, respiratoires etc.)
- Connaissance du club et méthodologie de projet
- Construction de séances adaptées

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se compose des unités capitalisables suivantes :

- UC1 : être capable de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- UC2 : être capable de maîtriser les connaissances et techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC3 : être capable de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun
- Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé
- Concevoir, conduire et évaluer un projet de natation adaptée au sein du club



PUBLICS ET PRÉREQUIS



PUBLICS VISÉS

Cette formation s'adresse aux éducateurs licenciés en club FFN, sous conditions de diplômes (cf. Pré-requis d'inscription).

PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit pouvoir justifier, au moment de l'inscription, des pré-requis suivants :

- Avoir 18 ans
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire a minima du PSE1 à jour de la formation continue
- Être titulaire au minimum d'un BF3 à jour de la formation continue ou d'un diplôme d'État ou Titre à Finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue
- Être capable de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres

Les personnes ayant une expérience importante au sein d'un club FFN, qui ne sont pas titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-dessus peuvent, à titre exceptionnel, déposer un dossier de demande d'entrée en formation en remplissant ce questionnaire : [Demande de dérogation](#).

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, veuillez cliquer [ICI](#). Les inscriptions prennent fin **vendredi 13 novembre**. Les justificatifs ci-dessous vous seront demandés au moment de l'inscription :

- Pièce d'identité
- Photo d'identité au format numérique (JPEG/JPG de préférence)
- Licence FFN 2026-2027
- Diplôme ou titre à finalité professionnelle, ou BF3 à jour de la formation continue
- PSE1 à jour de la formation continue (diplôme initial et formation continue nécessaire)
- Attestation justifiant du passage d'un test de sécurité réglementaire, de moins de 3 mois

ANALYSE DES BESOINS

L'analyse des besoins est réalisée lors du questionnaire d'inscription.



POSITIONNEMENT

Le positionnement sera réalisé via un questionnaire d'auto-positionnement rempli lors de l'inscription par le stagiaire et un entretien de 30 minutes en visioconférence avec le coordonnateur de la formation.

Merci de bien vouloir choisir un créneau entre le 16 et le 27 novembre, en cliquant [ICI](#).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

UC1 et 3 : dossier + oral

UC2 : QCM + épreuve orale + test de sécurité

AGRÉMENT NAGEZ FORME SANTÉ ET LABELLISATION

Les clubs disposant d'un éducateur certifié Nagez Forme Santé peuvent solliciter l'agrément Nagez Forme Santé auprès de leur ligue.

L'ouverture d'un créneau Nagez Forme Santé, encadré par un éducateur formé, permet également de marquer des points dans le cadre de la labellisation.



ORGANISATION DE LA FORMATION

DATES

- Du 30 novembre au 4 décembre 2026 et du 15 au 19 mars 2027
- Date limite d'inscription : 13 novembre
- Positionnements : du 16 au 27 novembre (30 minutes en visioconférence, cliquez [ICI](#) pour réserver)
- Durée de la formation : 69 heures
- Dates des certifications : 21 mai 2027

LIEUX

La formation en centre aura lieu au siège fédéral au 104, rue Martre 92110 CLICHY.

La mise en pratique aura lieu :

- à la piscine de Clichy au 34, rue Valiton 92110 CLICHY et
- à la piscine Catherine Lagatu, au 155, avenue Parmentier 75010 PARIS.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Intervention d'experts

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75

Tel : 01.70.48.45.24

Email INFAN : infan@ffnatation.fr



- Mises en situation
- Retours d'expériences
- Observation de séances

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS A L'ACTION

La formation se déroule entièrement en présentiel. La salle de cours de l'INFAN dispose du matériel nécessaire à l'action de formation. Des supports pédagogiques seront mis à disposition des stagiaires, principalement en format numérique.

4 heures de formation a minima auront lieu en bassin.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve 1 : épreuve écrite et orale

Cette épreuve est réalisée à partir d'un dossier relatif à la conception (réelle ou prévisionnelle) du projet Nagez Forme Santé d'un club. Ce document servant de base à une épreuve orale d'une durée de 20 minutes maximum permettant d'évaluer les capacités du candidat à concevoir le projet et à s'intégrer dans un parcours de soins.

- Étape 1 : Rédaction d'un dossier portant sur la conception d'un projet de l'activité Nagez Forme Santé au sein d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins
- Étape 2 : épreuve orale avec 10 minutes de présentation du projet, suivies de 20 minutes de questions par le jury

Cette épreuve permet de valider l'UC1 et l'UC3 du Brevet Fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé.

Épreuve 2 : épreuve écrite, orale et test de sécurité

- Étape 1 : Un écrit, sous la forme d'un QCM portant sur les connaissances essentielles relatives aux caractéristiques de l'ensemble des différentes pathologies chroniques. Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation
- Étape 2 : Épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum, relative aux connaissances nécessaires pour l'encadrement d'une natation adaptée et aux connaissances liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé.
- Étape 3 : Test de sécurité. La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Cette épreuve permet de valider l'UC2 du Brevet Fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé.

En cas d'échec aux certifications initiales, une remédiation pourra être organisée, à condition que le stagiaire ait respecté le règlement intérieur de l'INFAN pendant la formation.



SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

SUITES DE PARCOURS

Le titulaire du Brevet Fédéral Nagez Forme Santé permet à son club d'intégrer les réseaux sport-santé de son territoire et ainsi de développer l'offre de natation adaptée au sein de son club.

PASSERELLES

Ce Brevet Fédéral ne permet pas, seul, d'encadrer contre rémunération, ni de bénéficier d'allègements pour d'autres diplômes fédéraux.

Les stagiaires ayant suivi les cours sur la philosophie de l'activité, les avantages du milieu aquatique et le vieillissement (2 jours de formation) pourront être dispensés de ces mêmes cours dans le cadre de la formation **Nagez Forme Bien-être**. Il ne leur restera alors que 2 jours à effectuer pour valider cette formation. Les dates sont en cours de définition.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet Fédéral d'Éducateur Nagez Forme Santé. Les deux années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN. La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé est soumise au suivi de la formation continue. Cette formation continue comprend a minima :

- 3h de secourisme et sécurité en piscine : mises en situation pratique + test de sécurité
- 4h pédagogique.

De plus, il est important de rappeler que les personnes doivent maintenir à jour la formation continue de leur diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1).



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.



Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements : Frédérique CROCHARD frederique.crochard@ffnatation.fr

€ COÛT DE LA FORMATION

Financement de la formation :

La formation pourra être financée par les fonds conventionnels mutualisés de la branche du sport

Les frais annexes :

Une partie des frais annexes (déplacement) pourra être prise en charge au regard du plafond fixé par l'AFDAS.

Pour plus de précisions, veuillez contacter : infan@ffnatation.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont téléchargeables [ICI](#).



CONTACTS

Référent pédagogique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent administratif	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent technique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent handicap	Frédérique CROCHARD	frederique.crochard@ffnatation.fr	06.82.84.23.21



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Toutes saisons depuis 2017-2018 :

Nombre d'éducateurs accueillis	69
Nombre d'éducateurs admis	68
Taux de réussite à la certification initiale	82,60%
Taux de réussite en remédiation	100%
Taux d'échec à la certification	0%
Taux d'abandon	1,45%
Taux de satisfaction	90,52%
Taux de retours d'enquêtes	88,4% (hors promotion 25-26, à venir)